



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 15

Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
Mme BASS	M. GARCIN	Mme MATHERON	M. SMAILI
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. STOJANOV
M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme RIQUELME	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

M. BEN MIHOUB	à	M. RICHARD
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. DOYER	à	M. MAHALI

M. GILLET	à	M. MAHALI
M. MORENO	à	M. CAVANNA
Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 5

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme VALVERDE
Mme BOUCHKARA	Mme PIN	

Administrateur ne prenant pas part aux débats et au vote : 1

M. MAHALI

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 25-73 Acquisition en VEFA auprès de BOUYGUES IMMOBILIER de 43 logements + 45 places de stationnement, avenue Aristide Briand à Toulon	N° 25-73 – AVENUE ARISTIDE BRIAND A TOULON – ACHAT EN VEFA DE 43 LOGEMENTS Mesdames, Messieurs, Le rapport suivant est présenté : Le groupe BOUYGUES IMMOBILIER envisage la construction d'un ensemble immobilier avenue Aristide Briand à Toulon, sur les emprises foncières cadastrées section CW 330, 331, 332 et 410. Ce dernier a proposé à THM la Vente en l'État de Futur Achèvement (VEFA), des 43 logements qui seront édifiés, ainsi que les 45 places de stationnement en sous-sol et un local à vélos.
--	---

Au vu de l'intérêt de cette opération et des objectifs de développement de Toulon Habitat Méditerranée, il est demandé au Conseil d'Administration :

1. D'autoriser la Directrice Générale à :
 - Procéder à l'acquisition en VEFA auprès de BOUYGUES IMMOBILIER des 43 logements, 45 places de stationnement et un local à vélo, sis avenue Aristide Briand à Toulon au prix de 8 889 273,83 € HT,
 - Engager toutes les démarches, administratives, financières et juridiques en vue de mener à bien cette acquisition, y compris la signature de tous actes.
2. D'approuver le prix de revient prévisionnel et le plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir entendu les observations du Commissaire du Gouvernement soulignant le montant élevé du prix d'acquisition envisagé et sa proposition de réunir en sa présence le vendeur et THM aux fins de parvenir à un consensus acceptable, le Conseil d'Administration , selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

DECIDE de reporter à une séance ultérieure le réexamen du projet de délibération relatif à l'acquisition en VEFA de 43 logements et annexes auprès de BOUYGUES IMMOBILIER.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

